

spectacle que de voir la tristesse calme et pleine de dignité de Marguerite, et les cris, les sanglots d'Adrienne, et d'entendre ses expressions emphatiques.

Cependant Edouard, qui avait supporté ce coup avec courage, s'enfonça dans le dédale des affaires, fit noblement, ainsi que sa femme, les plus grands sacrifices pour y faire honneur, et ne sauva que quelques débris de sa belle fortune. Ces débris étaient ce que le sage appelle une honnête médiocrité; ce que les riches, idolâtrant leurs richesses, nomment *paupvreté*; ce que les pauvres regardent comme de l'opulence. C'est ainsi que l'homme juge de tout, partant toujours de son point de vue personnel, et croyant que le sien est et seul juste.

Lorsque M. et madame Edouard d'Ermance virent clairement quelle était leur position financière, ils levèrent des mains reconnaissantes vers le ciel, et promirent à Dieu de ne pas s'embarquer de nouveau sur une mer trop fertile en naufrages. Quoique riches de l'estime général, ils pensèrent à vivre à la campagne, et firent l'acquisition d'un bien utile à huit lieues de Paris. Marguerite, qui aimait passionnément la campagne, était ravie, et faisait les plus beaux projets du monde pour améliorer son manoir. Un soir que le petit Maurice avait été charmant, et fait toutes les gentillesse enfantines qui ravissent des parents, Edouard et Marguerite, publiant le passé, bâtissant mille châteaux en Espagne pour l'avenir, se voyant déjà à la tête d'une belle ferme et de nombreux troupeaux, dirent de ces douces folies que nos raisonneurs du jour auraient trouvées pitoyables, mais qui provoquèrent ici rires francs et joyeux qui ne portaient que d'un cœur innocent, esprit que l'air prétentieux et positif de ce siècle n'a point gâté.

Adrienne, qui entraînait dans ce moment, regia stupéfaite en entendant les éclats de la joie où elle s'attendait à trouver des larmes. Edouard, toujours sous l'impression d'une pensée agréable, lui raconta gaiement que Maurice venait de dire *maman* pour la première fois; puis il lui dépeignit les projets qui venaient d'éclorre dans la tête de Marguerite. Cette ambitieuse, continuait-il en riant, ne prétend à rien moins qu'à devenir savante dans la grande science qui fait prospérer une ferme et une basse-cour.

Adrienne, que ce récit impatientait, s'efforça de croire que ces gens-là jouaient le stoïcisme; "mais je ne suis point leur dupe, se dit-elle, et je vois sous ces figures épanouies la plain que l'orgueil s'efforce de cacher...." Pauvre femme! elle ignorait ce que la religion donne de courage, et la résignation n'était à ses yeux qu'une grimace hypocrite.

Adrienne, qui venait pour plaindre des infortunés, avait monté sa figure à la hauteur de la plus sublime compassion, et cette figure obéissante prit à coup une expression de gaieté maligne, parfaitement en harmonie avec les paroles suivantes: Ah! vous allez vous faire bergers? Mais c'est divin; je vous enverrai, je vous jure, la houlette la plus enrubannée, la plus parfumée des idylles pastorales. Vous avez raison: une chaumière vaut mieux que ce vaste hôtel; des cuillers de bois effacent dans leur élégante simplicité la belle argenterie que vous avez fondue; et un âne a cent fois plus de prix à mes yeux que votre charmante calèche. Un âne! monter un âne avec ses paniers! mais c'est l'âge d'or en personne. Tenez, vous êtes trop heureux!

Cette belle harangue était dite avec toute la chaleur d'une mauvaise passion. Voilà l'éloquence de la haine: elle entasse les paroles les plus piquantes, elle en forge de nouvelles, elle aiguise les traits les plus acérés, et quand la rage a trouvé le mot qui blesse mortellement, elle respire, elle est heureuse.

Mon Dieu! mon Dieu! voilà les êtres qui brillent dans le monde, qui amusent, dont on vante la franchise originale, que l'on caresse! Tandis que la vertu, la pauvre vertu, qui dévore en secret les injures qu'elle reçoit, qui consent à passer pour coupable plutôt que de renvoyer à son ennemi le trait qui la déchire, reçoit de ce bon public un diplôme d'hypocrisie, de lâcheté ou de bêtise.... O monde injuste et cruel! qui te connaît te fuit! et la vertu que tu outrages vit dans une sphère trop élevée pour que tes coups puissent lui nuire.

(La suite au prochain Numéro.)

AVIS AUX INSTITUTEURS.

—A VENDRE,—

LE PETIT ABRÉGÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE DU CANADA, suivi de Notions sur la Grammaire Anglaise et sur l'Arithmétique.—Prix, 5 shillings la douzaine; 6 deniers en détail.—S'adresser au Bureau des *Mélanges* ou à l'ÉVÊCHÉ.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 19 Décembre 1845.

AVIS.—Four être vendue par Encaissement Public, au Palais de Justice, aux Trois-Rivières, MARDI, le QUATRIÈME jour d'AOUT, mil-huit-cent-quarante-six, à ONZE heures de l'avant-midi:

La Propriété Immobilière, connue sous le nom de FORGES DE ST. MAURICE, située sur la Rivière St. Maurice, District des Trois-Rivières, Bas-Canada, comprenant la totalité des usines, moulins, fourneaux, maisons d'habitation, magasins, hangars, etc., et contenant environ cinquante-cinq acres de terre, plus ou moins. L'acquéreur ayant le privilège d'acheter une quantité additionnelle de terre adjacente (n'excédant pas trois cent cinquante acres,) qu'il pourra avoir au prix de sept shillings et six deniers l'acre.

L'acquéreur aura aussi le droit de prendre du minerai de fer, durant l'espace de cinq années, sur les Terres de la Couronne, non concédées dans les Fiefs St. Etienne et St. Maurice, connues comme les Terres des Forges, lequel droit cessera sur chaque partie des dits fiefs, aussitôt que telle partie sera vendue, concédée par le gouvernement, ou qu'il en aura disposé autrement, sans toutefois qu'il soit tenu à aucune indemnité envers l'acquéreur, pour la cessation de ce privilège. Aussi, le droit (non exclusif,) d'acheter du minerai des concessionnaires de la Couronne, ou autres sur la propriété de qui les mines auraient été réservées à la Couronne.

Quinze jours seront accordés au présent cataire pour transporter ailleurs les meubles et ustensiles qui lui appartiendront.

Possession sera donnée le second jour d'Octobre, mil-huit-cent-quarante-six. On exigera un quart du prix d'achat au temps de la vente, et le reste avec intérêt en trois versements annuels égaux. Les Lettres Patentes seront expédiées lorsque le paiement sera parfait.

On peut voir des plans de la propriété à ce bureau.

7ME. FEVRIER, 1846.

N. B.—Aucune partie du Prix de Vente des Forges ne sera reçue en Scrip.

D. B. PAPINEAU.

C. T. C.

La "Gazette du Canada" insérera cet avertissement, ainsi que les autres papiers nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la vente.—10 Fév.

L'ART EPISTOLAIRE.

PAMPHLET de 72 pages; donnant les principes de cet Art, particulièrement appliqués à ce pays; par un Canadien, suivi d'exemples de lettres d'Affaires, de Condoléances, d'Introduction, de recommandation etc. etc.

Ce Pamphlet est arrangé de manière à être mis en usage dans les écoles élémentaires. L'auteur ayant eu soin de retrancher toute lettre d'amour etc.

On le trouve aux librairies de MM. Fabre et Cie, rue St. Vincent.

C. P. Leprohon, rue Notre-Dame.

Rolland et Thompson, rue St. Vincent.

Chapelleau et Lamothe, rue St. Gabriel, et chez le soussigné, rue St. Annable, Bureau de l'Aurore.

Prix, 20 sous; 7s. 6d. la douzaine.

F. CINQ-MARS.

ATELIER DE RELIEUR.

CHAPPELLEAU & LAMOTHE.

REMERCIENT sincèrement les MM. du Clergé et le public en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner et les prient de leur avoir transporté leur atelier à la rue St. Gabriel, faisant face à la rue Ste. Thérèse à quelque pas de leur ancienne demeure.

—ET—
Ils ont l'honneur de prévenir les MM. du Clergé, les Marchands, les Instituteurs et autres qu'ils viennent d'ouvrir un Magasin de Livres d'Ecoles à l'usage des Frères de la Doctrine Chrétienne et autres qu'ils vendront au prix les plus réduits.

—AUSI—
Ils sont prêts à exécuter toutes Reliures de Livres suivant les ordres qui leur seront donnés, et aussi promptement que possible. Ils espèrent par leur assiduité, leur attention et la modicité de leurs prix, s'assurer un Partage des Ouvrages.

CHAPPELLEAU & LAMOTHE.

Montréal, 24 juin 1845.

FRANÇOIS XAVIER DEROME, Horloger, rue St. Denis, près de l'Évêché.
6 Février.

LIVRES A L'USAGE DES ECOLES CHRETIENNES ET AUTRES.

A CINQ PAR CENT,

Meilleur marché que partout ailleurs.

LES Soussignés viennent encore de réduire les prix de leurs Livres à l'usage des Ecoles, il devient inutile pour eux d'en fournir de nouveau une liste avec prix, exposés qu'ils sont d'en réduire encore les prix de jour en jour, ils s'engagent à les vendre A CINQ PAR CENT, meilleur marché que partout ailleurs, POUR ARGENT COMPTANT.

E. R. FABRE et C^{ie}.

Rue St. Vincent, No. 3, }
6 novembre 1845. }

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FARRER et LEROYON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	3s.	1d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		1d.

PROPRIÉTÉ DE J. M. BELLENGER ET A. T. LAGARDE, PROPRIETAIRES, ÉDITEURS.
IMPRIMÉ PAR J. RIVET ET J. CHAPPELLEAU.